

DELIBERATION

16 (3.5)

Le 11 juin 2020, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude SCHALK, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 5 juin 2020

Présents : Mesdames et Messieurs SCHALK, RIVIERE, VOCANSON, MARTY, DRIOL, DUCREUX, CHAPOT, FABRE, J. BEAL, BROT, LUAIRE, BRUEL, GIAUME, BOUZINA, KHEBRARA, KARA, PANGAUD, LAROCHE, JACOB, FESSY, CEYTE, MARRET, SEGUIN,

Procurations : Monsieur A. BEAL à Monsieur VOCANSON, Madame LEVET à Madame RIVIERE, Madame BOIS-CARTAL à Monsieur SCHALK, Madame AMBLARD à Monsieur PANGAUD, Monsieur RASCLARD à Monsieur FESSY,

Absent : Monsieur ESCOFFIER

Secrétaire : Monsieur VOCANSON

Objet : Mesures prises dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19 - droit de place des forains

Monsieur le Maire expose que la loi d'urgence n° 2020-290 du 23 mars 2020 pour faire face à l'épidémie de COVID-19 a instauré un état d'urgence sanitaire pour une durée initialement fixée à deux mois et a autorisé le Gouvernement à prendre par ordonnances, les mesures destinées à alléger les charges des entreprises.

Il indique que, pour atténuer les effets de la crise, la Commune a elle aussi adopté, dès les premières semaines, un ensemble de mesures de soutien économique, et notamment la gratuité exceptionnelle des droits de place des forains.

Monsieur le Maire indique que dès le 23 mars 2020, la tenue des marchés a été interdite. Une réouverture progressive a été possible tout en respectant les gestes barrières et les modalités d'organisation (espacement des étals, gestion des files d'attente...) pour garantir la sécurité de la population. Afin d'apporter son soutien aux forains, il propose d'instaurer la gratuité des droits de place durant une période de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **INSTAURE** la gratuité des droits de place des forains pour une période de 6 mois.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 12 juin 2020

Le Maire

Jean-Claude SCHALK



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20200612-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/06/2020

Affichage : 16/06/2020

Pour l'autorité compétente
par délégation

Jean-Claude SCHALK